

Direction de la communication,
du dialogue citoyen
et de l'attractivité territoriale
Tél. : 05 59 46 60 40
Courriel : communication@bayonne.fr

Le 4 septembre 2018

DOSSIER DE PRESSE

RENTRÉE SCOLAIRE 2018

La politique publique conduite par la Ville de Bayonne en faveur de l'Éducation reste plus que jamais une priorité de l'action municipale. Dans un contexte qui, 4 ans après la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires vient interroger les acteurs éducatifs en modifiant une nouvelle fois l'organisation du temps scolaire, la Ville rappelle et réaffirme son ambition : permettre, favoriser et accompagner la réussite scolaire de tous les enfants.

La rentrée scolaire 2018-2019 est ainsi marquée par :

1/ Un retour à 4 jours d'école par semaine pour la majorité des établissements bayonnais

Dès la rentrée scolaire dernière, la Ville de Bayonne a souhaité mettre en place une concertation avec les familles et les membres de la communauté éducative afin de mesurer tous les enjeux d'un retour à la semaine de 4 jours ou d'un maintien à 4,5 jours d'école.

A l'issue des consultations et temps de concertation, une nette majorité des familles et des conseils d'école ont émis le souhait d'un retour à une semaine à 4 jours d'école en privilégiant le maintien de matinées plus longues (8h30/12h00). L'école Charles Malégarie, par le biais de son conseil d'école et de l'enquête auprès des familles a exprimé le souhait de conserver un rythme scolaire basé sur 4,5 jours d'école par semaine. Le Directeur Académique ayant autorité dans ce domaine, il a donc décidé de poursuivre cette organisation à la rentrée prochaine.

Ayant certes mobilisé des moyens humains et financiers très importants depuis 3 ans, soit environ 1 million d'€ en moyenne annuelle, pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes, la Ville de Bayonne appréhende ce retour à 4 jours de classe au plus près des réalités du terrain, dont bien évidemment et prioritairement, celle de l'intérêt des enfants et de la qualité de l'action éducative menée dans le cadre du Projet Educatif Global (P.E.G) dont elle s'est dotée.

De manière générale, la Ville adapte l'organisation et les contenus des temps périscolaires en prenant en compte plusieurs facteurs dont l'horaire de fin du temps scolaire l'après-midi à 16h30. Elle prévoit, **sous des formes appropriées et en maintenant le principe de gratuité de la première heure d'accueil périscolaire qui suit la fin des cours**, de maintenir son niveau d'engagement et son investissement pour poursuivre le travail qualitatif entrepris ces dernières années. Elle a également prévu de **proposer et développer une offre éducative de qualité durant le temps scolaire** pour l'ensemble de ses 23 écoles.

2/ Un engagement qui reste sans précédent en faveur de l'investissement dans les écoles et l'amélioration des infrastructures éducatives.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I) « Ecoles publiques 2020 » se traduit au titre de l'exercice budgétaire 2018 par **un engagement financier très important, de près de 2.4 millions d'€**. En moyenne, le P.P.I de la Ville de Bayonne en faveur de ses écoles traduit une augmentation de ses engagements financiers de **+ de 114%** par rapport au mandat précédent. **Des projets majeurs trouvent leur aboutissement** – L'école maternelle et l'école élémentaire Jean-Pierre Brana qui ont bénéficié d'une première avancée en matière de rénovation thermique pour un montant de 350 000 €, la création d'un préau à l'école maternelle du Petit Bayonne (298 000 €), l'extension du restaurant scolaire de l'école Maurice Ohana (68 000 €) et de l'école Aristide Briand (10 000 €) pour faire face à l'accroissement des effectifs scolaires et périscolaires, la reprise des sanitaires extérieurs de l'école du Grand Bayonne (135 000 €)..., etc.

3/ Une amélioration continue du service de restauration scolaire et une priorité donnée à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Avec **plus de 2550 repas** produits chaque jour en faveur des écoliers et une dépense annuelle de la Ville **supérieure à 3 402 000 €**, l'enjeu de la **restauration scolaire est majeur pour la santé, l'équilibre et le bien-être des enfants.**

C'est la raison pour laquelle la Ville s'engage très concrètement :

- pour **une présence toujours plus importante des produits BIO** dans les assiettes
- pour **un taux de produits frais important** (70% à 80%) issus principalement de la production locale (circuits courts)
- pour une **prestation adaptée aux enjeux de santé, d'équilibre alimentaire** grâce à l'intervention d'une diététicienne.

La Ville a également tenu à s'engager dans une lutte résolue contre le gaspillage alimentaire. Des actions concrètes sont mises en œuvre, dont la différenciation des portions entre les enfants de maternelle et ceux de l'élémentaire mise en œuvre dès la rentrée 2017.

Les résultats liés à la mise en œuvre d'un système plus coercitif en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire sont encourageants. En effet, la Ville de Bayonne a pu réduire ses pertes de plus de 2/3 ce qui la replace dans la moyenne des communes de même strate.

Le marché de restauration qui sera renouvelé à la fin de l'année 2018 sera encore plus exigeant en terme de produits issus de la culture biologique, en tenant compte de la saisonnalité mais également en matière de développement des circuits courts et de produits labellisés.

4/ Une amplification du programme de la Ville en faveur du numérique à l'école.

C'est un effort qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur des Systèmes d'information dont la Ville s'est dotée à l'été 2016 et qui confirme notamment la priorité donnée à l'Éducation, dans le cadre de la politique numérique définie et mise en œuvre par la municipalité.

Près de 600 000 € seront ainsi consacrés au développement du numérique à l'école entre 2014 et 2019.

La Ville va poursuivre et renforcer encore en ce début d'année scolaire son programme d'équipement numérique des écoles avec la volonté de **développer les usages innovants au plus près des besoins pédagogiques** exprimés par les équipes éducatives. Pas moins de **15 nouveaux Vidéo Projecteurs Interactifs (V.P.I)** seront ainsi attribués pour un montant total (câblage inclus) de plus de **67 963 €.**

21 923 € seront également consacrés au **raccordement de trois écoles au réseau fibre optique de la Ville.**

De nouveaux équipements (imprimante, postes informatiques...) sont aussi mis à la disposition des écoles pour un montant de 43 072 €.

5/ Un engagement déterminé et exigeant en faveur de l'action culturelle pour tous à l'école :

Déterminée à garantir l'accès de tous à une offre culturelle diversifiée, et tout particulièrement le public scolaire, la Ville de Bayonne peut s'appuyer sur un réseau

constitué de près d'une vingtaine d'opérateurs culturels de premier plan pour conduire, régulièrement, des actions originales de médiation culturelle à destination du milieu scolaire.

De plus, riche de multiples propositions culturelles, artistiques et sportives, la Ville souhaite rendre plus lisible ses propositions à l'attention des enseignants sur le temps scolaire. Ainsi la mise en place d'un **nouveau recueil numérique des Activités du Temps scolaire** sera mis à la disposition des enseignants dès la rentrée recensant toutes les propositions (entrées thématiques ou par niveau de classe) des services municipaux et de leurs principaux partenaires. Celui-ci aura vocation à être enrichi au fil de l'année scolaire.

Par ailleurs, la Ville a décidé de pérenniser plusieurs actions d'éducation artistique et culturelle qui ont démontré l'an passé leur succès et leur pertinence :

La pérennisation du partenariat avec la Compagnie Illicite Bayonne est l'un d'entre eux.

Les 21 et 22 janvier 2019, la Compagnie Illicite Bayonne /Fábio Lopez, qui constitue l'une des deux composantes de la Plateforme chorégraphique de Bayonne « Oldeak », mènera un projet de sensibilisation à la danse auprès des écoles bayonnaises en proposant **de nouveaux ateliers qui seront animés par Fábio Lopez lui-même**, directeur artistique et chorégraphe de la compagnie, et ses danseurs. Fábio Lopez présentera son art au travers d'une pluralité de sujets : le mouvement et la maîtrise du corps, l'expression des émotions, la musique, l'effort physique...

La présentation par les danseurs professionnels d'une pièce « **AURA** » qui sera issue de son dernier spectacle « **De Profundis** » est également prévue.

Quatre ateliers gratuits qui pourront accueillir plus de 250 élèves sont programmés.

Des actions seront également poursuivies et renforcées avec nombre d'autres acteurs culturels dont l'association Spacejunk, en lien avec le festival de Street Art « Points de Vue » qui connaîtra sa 2^{ème} édition au mois d'octobre prochain.

6/ Une politique linguistique à la hauteur des enjeux :

Après s'être dotée d'un programme d'action spécifique en faveur de la langue basque, après avoir œuvré au côté de l'Éducation nationale et de l'Office public de la langue basque (OPLB) pour concrétiser le projet d'ouverture d'une nouvelle section bilingue à l'école maternelle des Arènes, l'an passé, **la Ville de Bayonne poursuivra ses efforts pour l'inscription des agents municipaux volontaires dans un dispositif de formation à la langue basque afin qu'ils se dotent de la compétence linguistique requise pour accompagner aux mieux les enseignants sur les temps d'apprentissage et qu'ils puissent développer des activités périscolaires innovantes.**

Ce plan de formation fait partie des diverses orientations municipales prises en matière de politique linguistique en faveur de la langue basque, votées lors du conseil municipal du 19 juillet dernier. Pour la période 2017 - 2020, les 4 axes d'actions identifiés (présence et usage de la langue, développement de services, action éducative et programmation culturelle et formation des agents municipaux) seront le levier utilisé pour développer et promouvoir l'usage de la langue basque dans la vie sociale/publique municipale.

9 agents ont bénéficié d'une formation en langue basque durant l'année scolaire 2017-2018. 6 autres pourront être concernés dès janvier 2019.

7/ Les enfants et le public jeune au cœur des politiques publiques de la Ville

L'engagement prioritaire de la Ville de Bayonne en faveur de l'éducation s'inscrit dans un cadre plus large et **la volonté de renouveler et formaliser sa politique enfance-jeunesse en se dotant d'un schéma directeur qui sera opérationnel d'ici la fin de l'année 2018.**

Ce schéma directeur permettra de décliner les grandes orientations et les services proposés aux familles en matière d'accueil de loisirs pour les 3 - 11 ans. La Ville de Bayonne a d'ores et déjà mobilisé ses partenaires associatifs en charge des accueils de mineurs pour **la gestion du mercredi matin qui doit permettre aux familles bayonnaises de bénéficier d'un accueil de qualité que ce soit le mercredi ou durant les vacances scolaires.**

SOMMAIRE

I - Les chiffres de la rentrée 2018, p.7

II - « Ecoles publiques 2020 » : un engagement sans précédent en faveur des infrastructures éducatives, p.9

III - Une amélioration continue du service de restauration scolaire et la priorité donnée à la lutte contre le gaspillage alimentaire, p.11

IV - Bayonne, ville numérique : une amplification du programme de la Ville en faveur du numérique à l'école, p.13

V - Éducation artistique et culturelle : un engagement déterminé et exigeant en faveur de la culture pour tous à l'école, p.16

VI - L'offre périscolaire municipale, p.18

VII - Une volonté réaffirmée dans les quartiers prioritaires : le programme de réussite éducative (PRE), p.22

I - Les chiffres de la rentrée 2018

Le budget de fonctionnement dédié à l'éducation représente plus de 9 M€, soit 14 % des dépenses communales qui correspondent à la gestion des 23 écoles publiques (maternelles, élémentaires, primaires) et au coût de l'accueil des enfants et des activités qui leur sont proposées hors temps scolaire.

La restauration scolaire représente à elle seule pour la Ville un coût de 3,402 M€.

Le budget d'investissement 2018 est de 2,632 M d'€, soit 17% des dépenses communales d'investissement.

23 écoles publiques à Bayonne, dont :

9 écoles élémentaires

9 écoles maternelles

5 écoles primaires (maternelles + élémentaires regroupées)

Parmi ces dernières, 5 sont bilingues français-basque (de la maternelle au CM2)

2 748 élèves accueillis dans les écoles bayonnaises pour la rentrée 2018 (1 696 en élémentaire et 1 052 en maternelle), soit des effectifs en hausse de + 69 enfants par rapport au nombre d'inscrits à la rentrée de 2017 (2 679). Ce chiffre qui s'élevait à près de 100 nouveaux enfants à la rentrée scolaire dernière, devrait encore progresser durant quelques jours pour atteindre celui de la rentrée 2017.

8 groupes scolaires de l'enseignement privé sous contrat dont 6 d'enseignement catholique et 2 ikastola, comptent environ 1 680 élèves.

Le personnel municipal :

140 agents constituent le personnel municipal des écoles, réparti comme suit :

- 42 ATSEM

- 27 agents polyvalents qui assurent le service de restauration.

- 47 agents qui ont en charge l'entretien des locaux et l'accueil des enfants en périscolaire.

Une nouveauté dans l'organisation des équipes : 12 responsables de sites

Douze Agents de la ville de Bayonne voient leur statut évoluer pour être reconnus en tant que professionnels de l'animation éducative. D'agent référent, ceux-ci deviennent responsable de site regroupant école maternelle et élémentaire pour à terme, à l'issue d'une formation qualifiante d'un an et de l'obtention du Brevet Professionnel (BPJEPS), se voir confier la direction d'un accueil

de loisirs sur chaque groupe scolaire. Il **s'agit d'une véritable mesure de montée en gamme et professionnalisation de l'accueil périscolaire à l'échelle des écoles de la ville.** Ces agents auront pour mission essentielle de coordonner les activités périscolaires sur le terrain. Ils seront aussi l'interlocuteur prioritaire des familles, des enseignants et des partenaires et **garantiront la qualité éducative des actions conduites par la Ville dans ses écoles.**

D'autre part, **51 agents de l'association Horizons** complètent ces effectifs, dans le cadre d'un **renfort permanent**, sur l'année scolaire.

II – « Écoles publiques 2020 » : un engagement sans précédent en faveur des infrastructures éducatives :

Le Programme Pluriannuel d'Investissements « écoles publiques 2020 » a une double finalité : assurer aux jeunes Bayonnaises et Bayonnais les conditions d'éducation et de formation et les conditions d'épanouissement et de bien-vivre qui feront d'eux des adultes autonomes, responsables et citoyens.

Le PPI en faveur des écoles publiques va représenter d'ici 2020 un engagement financier de **près de 12 M€**.
C'est un accroissement de **114%** de la dépense d'investissement moyenne annuelle au profit des écoles par rapport à la précédente mandature, soit **un effort d'investissement multiplié par plus de deux** pour l'action publique de la Ville en faveur de l'Éducation.

Au cours de l'année scolaire à venir, 2018-2019, divers chantiers d'importance seront réalisés en matière de construction, d'aménagement et de réfection, pour **un montant total de 2,469 millions d'€** :

- **Petit Bayonne maternelle** :

Après l'extension de l'école dans l'emprise de l'ancienne conciergerie, se rajoute la réfection de la cour de l'école maternelle et la construction d'un préau **298 000 €**.

- **Grand Bayonne** :

La réfection des sanitaires réalisée cet été vient clôturer les travaux d'amélioration et d'embellissement entamés l'année dernière. Au global, cette opération aura coûté près de **135 000 €**.

- **Arènes élémentaire** :

Reprise des chéneaux au droit de l'angle de bâtiment objet d'infiltrations récurrentes : **42 000 €**.

- **Ohana élémentaire** :

Réfection étanchéité BCD + agrandissement réfectoire + reprise sol périscolaire + peinture classe 3 suite au dédoublement des CP : **68 000 €**

- **Briand élémentaire** :

Réfection d'une classe suite au dédoublement des CP + création d'un réfectoire dans l'actuelle salle informatique : **10 000 € TTC**

- **Brana élémentaire et maternelle**

Remplacement général des menuiseries extérieures des classes et du réfectoire + réfection de plafonds/isolation/peinture/électricité sur 3 classes et sur le dortoir maternelle (+ à venir : création d'un auvent filant sur les façades les plus exposées) : **350 000 €**

Parallèlement, des interventions pour les petits travaux d'entretien et de réparations dans les écoles sont menées par la Direction du Patrimoine et de l'immobilier pour un montant global de **100 000 €**.

Il convient de rajouter que la Direction du Centre Technique Municipal est intervenue dans les écoles pour un montant de **182 000 €** depuis septembre 2017 et le service espaces verts pour un montant de **109 000 €**.

III – Une amélioration continue du service de restauration scolaire : la qualité de l'alimentation et la lutte contre le gaspillage

La Ville de Bayonne engage chaque année plus de 3,3 millions d' € en faveur de la restauration scolaire.

La SCIC l'EOLE (société coopérative d'intérêt collectif), située à Tarnos, prestataire pour la fourniture des repas en crèches et restaurants a été reconduit, à la rentrée scolaire 2015/2016, pour une durée de 3 ans, prolongé jusqu'au 31/12/2018.

Ces dernières années ont été l'occasion de conforter la garantie de variété, de qualité nutritionnelle, gustative et éducative, de sécurité du service rendu avec notamment :

1. une présence en quantité plus importante des produits issus de l'agriculture biologique : deux composantes bio par repas

2. un taux de produits frais important : 80% du poisson, 80% de la viande, 70% des légumes servis sont frais et 70% des laitages sont « faits maison » ou de manière artisanale.

3. la proposition d'un menu sans produit carné une fois par semaine dans les écoles : élaboré par la diététicienne, ce menu est équilibré avec des protéines végétales

4. de nouvelles dispositions en matière d'hygiène, de sécurité et d'implication du prestataire en matière d'accompagnement des équipes : fourniture sur chaque site de consommation d'un repas témoin chaque jour, formations (allergies, équilibres alimentaires, repas végétarien) en direction du personnel municipal en charge de la restauration scolaire ; amélioration du suivi technique et de l'accompagnement.

5. un renforcement des démarches d'accompagnement éducatif : intervention de la diététicienne auprès des enfants durant le temps périscolaire.

6. une volonté concrète de lutte contre le gaspillage alimentaire : remplacement du pain individuel par du pain tranché, mise en place d'un grammage différencié pour les enfants des écoles maternelles.

IMPORTANT :

Au-delà de l'ensemble de ces mesures, un soin tout particulier continuera d'être apporté aux demandes spécifiques. Une diététicienne élabore en effet, sur prescription médicale d'un allergologue, des régimes particuliers permettant la prise en compte des allergies ou intolérances alimentaires.

Tous les enfants bénéficiant d'un repas spécifique (régime, allergie ou intolérance alimentaire, troubles de l'alimentation...) sont désormais porteurs d'un Projet d'Accueil Individualisé établi par le médecin scolaire. Par cette mesure, la Ville assure une gestion mieux maîtrisée de ces menus spécifiques et un accompagnement encadré des enfants concernés.

Une Commission des menus continuera aussi d'évaluer et de proposer des adaptations continues du service proposé par le prestataire.

Dans le cadre du nouveau marché de restauration scolaire qui sera effectif à compter du mois de janvier 2019, trois axes feront l'objet d'engagements renforcés :

Axe 1 : L'éducation alimentaire et la sensibilisation nutritionnelle

La Ville considère comme essentiel que soient mises en œuvre, en complément de la délivrance de la prestation de restauration proprement dite, des actions ludiques et pédagogiques d'éducation alimentaire destinées à sensibiliser les convives à l'éducation du goût et à les informer sur l'importance d'une alimentation saine, équilibrée et diversifiée. Des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire seront également proposées.

Axe 2 : La lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets

Les actions envisagées pour réduire le gaspillage alimentaire et les quantités de déchets doivent permettre d'économiser des ressources naturelles, de réduire significativement le poids et le coût des déchets, **de générer des sources d'économie** (produits achetés non consommés) **qui pourront être réinvesties dans des produits de qualité supérieure.**

Axe 3 : L'intégration des principes liés à la préservation de l'environnement et au développement durable dans le processus de production :

La Ville attache une importance toute particulière à l'intégration des principes de développement durable dans le service de restauration collective dont elle a la responsabilité et qu'elle délègue. La nature de la prestation elle-même comme l'importance du volume de prestations et de déchets produits chaque année incitent à une prise en compte adaptée et intelligente de cette problématique aux différentes étapes du processus de production.

Cette démarche concerne en particulier les denrées, les processus de production, de nettoyage et d'entretien des locaux de l'unité centrale de production ; les produits lessiviels utilisés, les contenants alimentaires (exempts de bisphénol)...

IV – Bayonne, ville numérique : une amplification du programme de la Ville en faveur du numérique à l'école

L'école numérique à Bayonne représente en ce début d'année scolaire :

- **plus de 350 postes informatiques**
- une vingtaine de serveurs
- 25 copieurs et plus de 50 imprimantes
- Une 20aine d'appareils photos, une 10aine de vidéoprojecteurs et d'autres équipements périphériques (camescopes, scanners...),

mais ce sont aussi, au service d'usages plus innovants, 11 tableaux blancs interactifs et 30 vidéoprojecteurs interactifs.

À ces équipements, se rajoute donc en ce début d'année scolaire (cf.ci-après) une nouvelle dotation de 15 vidéoprojecteurs interactifs d'ores et déjà à la disposition des écoles.

C'est donc une dynamique sans cesse renforcée qui se développe en faveur du numérique à l'école. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur des Systèmes d'information dont la Ville s'est dotée à l'été 2016 et qui confirme notamment la priorité donnée à l'Éducation, dans le cadre de la politique numérique définie et mise en œuvre par la municipalité.

Près de 600 000 € seront ainsi consacrés au développement du numérique à l'école entre 2014 et 2019.

Il s'agit ainsi d'optimiser le parc informatique tout en renforçant les usages innovants. Cette dynamique s'accompagne de travaux d'infrastructure importants favorisant la qualité des connexions internet.

L'optimisation du parc informatique

D'importantes opérations de renouvellement : les 24 ordinateurs portables des directrices et directeurs d'école ont été renouvelés, ainsi que les classes mobiles des écoles élémentaires Citadelle et Jean-Pierre Brana.

Le déploiement de nouveaux équipements : la nouvelle école élémentaire du Petit Bayonne a été dotée d'une classe mobile et la maternelle Jules Ferry d'une station mobile (portable + vidéoprojecteur + visualiseur). Par ailleurs, une imprimante couleur, une imprimante noir et blanc, 4 vidéoprojecteurs et 10 nouveaux postes informatiques (4 pour des écoles maternelles et 6 pour des écoles élémentaires) ont été déployés. Dans le cadre de ces opérations, d'importants travaux de câblage ont été réalisés.

(Coût estimé de l'ensemble : 43 072 € TTC).

Ces appareils viennent compléter les équipements renouvelés des écoles élémentaires en 2015-2016 et des maternelles en 2014-2015, consolidant ainsi un parc total de 359 postes informatiques connectés, dont 24 ordinateurs portables de direction et 3 classes mobiles, 51 imprimantes, 11 vidéoprojecteurs simples, 6 tableaux blancs interactifs, 64 vidéoprojecteurs interactifs, 25 copieurs

multifonctions, 10 scanners, 18 appareils photo numériques, 1 caméscope et 19 serveurs.

Ces opérations conséquentes ont favorisé l'optimisation du parc informatique de l'ensemble des écoles en mettant à disposition des appareils récents, fiables et sécurisés.

Le renforcement des usages innovants

Au titre de l'année 2018, la Ville a décidé pour la 4^{ème} année consécutive, de l'attribution de 15 nouveaux équipements de ce type. Les souhaits d'équipement formulés par les équipes pédagogiques ont été recensés par le service éducation, puis étudiés par le groupe de travail collaboratif Enseignants / Ville qui a convenu de leur répartition par école. Les 11 écoles attributaires ont décidé des classes et affectations à prévoir.

La dotation de ces équipements qui représente un nouvel effort conséquent de la Ville de Bayonne a été suivie d'une installation, avec les travaux correspondants, durant ce mois d'août 2018. Une formation sera dispensée aux enseignants utilisateurs en cette rentrée 2018-2019.

A noter : sur les 15 dotations, 3 ont été dédiées au renouvellement de tableaux blancs interactifs (TBI) 1^{ère} génération, devenus obsolètes. Par ailleurs, à la suite de la fermeture de l'école élémentaire Petit Bayonne, **les 4 classes de la nouvelle école élémentaire Simone Veil ont bénéficié chacune d'un équipement VPI.**

Ainsi, **19 VPI** ont été installés au titre de l'année 2018 pour un coût total estimé à **67 963 € TTC.**

A ce jour, nous comptons **70** classes élémentaires équipées d'un VPI soit un taux d'équipement moyen s'élevant à **82%.**

Le raccordement au réseau fibre optique de la Ville

Dans le cadre du renouvellement des marchés pour la fourniture de services de télécommunications opéré fin 2017, de nouvelles modalités techniques et tarifaires sont désormais appliquées dans les écoles publiques bayonnaises. L'objectif sous-tendu était d'optimiser la qualité de connexion tout en maîtrisant les coûts liés aux différents abonnements.

Ainsi, l'ADSL a été maintenu dans 11 écoles, le rendement de leurs connexions internet s'avérant satisfaisant. En revanche, cette technologie a été abandonnée au profit des trois nouvelles solutions techniques de raccordement suivantes:

- réseau fibre optique de la Ville de Bayonne pour 6 écoles,
- réseau FTTH (fiber to the home) Orange pour 4 écoles,

- VDS (Very-high-bit-rate digital subscriber) pour 3 écoles.

Les objectifs de qualité de service et rationalisation des coûts sont ainsi parfaitement atteints.

A noter : les travaux de raccordement à la fibre optique de la Ville de Bayonne représentent un coût en investissement s'élevant à **21 923 € TTC**.

Enfin, conformément à son ambitieux plan de route, la Ville de Bayonne prévoit que l'année 2018-2019 soit mise à profit pour améliorer encore son taux d'équipement en VPI et engager le renouvellement des postes informatiques des écoles maternelles ainsi que des 38 smartphones mis à disposition des services périscolaires pour notamment le pointage des présences des enfants en restauration et accueil périscolaire.

V – Éducation artistique et culturelle : un engagement déterminé et exigeant en faveur de la culture pour tous à l'école

La Ville de Bayonne est pleinement engagée dans le développement de l'action culturelle à l'école, notamment durant le temps scolaire avec les dispositifs des :

- **Classes à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT)**
- **Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM),**

soit un engagement financier annuel de la Ville de Bayonne de près de 135 449 €/an pour 75 élèves.

Avec la volonté de garantir un accès le plus large possible à la culture, la Ville de Bayonne entend renforcer son action en faveur des écoles en privilégiant par ailleurs 4 axes de travail :

1 – des opérateurs culturels encore plus à l'écoute des problématiques des établissements scolaires

Désormais, la Ville de Bayonne peut s'appuyer sur **dix-huit opérateurs culturels de premier plan pour des actions régulières de médiation culturelle** qui concernent notamment le milieu scolaire :

- Services de la Ville de Bayonne : Direction de la Culture et du Patrimoine (service « Ville d'art et d'histoire » et DIDAM) ; Médiathèque (centre ville & place des Gascons), Musée Bonnat-Helleu, Muséum d'histoire naturelle ;
- Institutions supra-municipales : Scène nationale du Sud-Aquitain, Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, Conservatoire Maurice Ravel, Ecole supérieure d'Art Pays Basque, Institut Culturel Basque, Archives départementales / Pôle de Bayonne ;
- Depuis 2016, quatre associations qui, en qualité de « Pôle associé », ont signé avec la Ville de Bayonne une convention triennale prévoyant notamment des objectifs de démocratisation culturelle : Atalante, Luna Negra, la Locomotive, Spacejunk ;
- Depuis 2017, quatre associations qui, en qualité de « Pôle ressources », ont signé avec la Ville de Bayonne une convention triennale, faisant de ces partenaires des acteurs de référence pour leur discipline artistique respective : Cie Lézards qui bougent, Oreka, Harmonie Bayonnaise, Orai Bat.

Ce premier cercle d'opérateurs culturels n'a pas l'exclusivité des propositions en direction des écoles primaires. Pour l'année scolaire 2018/2019, des actions d'envergure seront conduites par d'autres associations également soutenues par la Ville de Bayonne :

- Cie Illicite Bayonne/ Fábio Lopez, ambassadeur de la Ville sur le registre de la danse académique, et la Plateforme chorégraphique Oldeak : cf 3^{ème} paragraphe.

L'action déterminée de la Ville de Bayonne dans la constitution d'un réseau conséquent d'opérateurs culturels permet l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux projets d'éducation artistique et culturelle qui touchent tous les domaines (spectacle vivant, arts visuels, lecture publique, patrimoine, culture scientifique et technique...) et peuvent intéresser toutes les écoles, compte tenu de la gratuité de nombreux dispositifs.

2 – Deux opérations pérennes pluridisciplinaires

La Ville de Bayonne fédère certaines propositions faites individuellement par « ses » opérateurs culturels par deux dispositifs transversaux.

Un nouveau recueil des Activités du Temps Scolaire

Ce recueil vient remplacer le dispositif carnet de route devenu obsolète. En version numérique, il aura pour but de faciliter l'accès et la lisibilité aux enseignants des activités proposées par les services municipaux de la ville.

Les Journées de la Petite Enfance

Les *Journées de la Petite Enfance* associent spectacles et ateliers divers à un temps de réflexion et de formation autour d'un thème différent à chaque édition (« l'enfant dans la ville » en 2017). Cette manifestation, qui concerne pour partie le temps scolaire, permet notamment **l'accueil de plusieurs centaines d'élèves de maternelle aux diverses représentations scolaires**. Pour l'édition 2018, 505 élèves (18 classes) ont assisté gratuitement au spectacle *Pop Up* du teatro delle briciole.

VI – L'offre périscolaire municipale

Après quatre années de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, et en application du décret 2017-1108 du 27 juin 2017, la Ville de Bayonne a souhaité interroger les familles et les conseils d'écoles sur un retour éventuel à la semaine à 4 jours.

Au regard des avis recueillis, les parents d'élèves et conseils d'écoles se sont prononcés très majoritairement pour un retour à la semaine à 4 jours.

Le Conseil municipal, durant sa séance du 5 avril 2018, a approuvé la demande de dérogation. Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale a décidé de donner une suite favorable à cette nouvelle organisation du temps scolaire pour toutes les écoles de la commune, sauf pour l'école Charles Malégarie. Dans ce dernier cas, il a considéré que les avis homogènes des parents et du Conseil d'école dans le sens d'un maintien à 4,5 jours et les motivations exprimées justifiaient une décision distincte.

Ces précisions données, la Ville de Bayonne souhaite poursuivre l'adaptation de l'offre périscolaire municipale, en répondant à **trois enjeux fondamentaux** :

1/ **l'égalité d'accès de tous les enfants qui le souhaitent à une offre éducative et ludique** soucieuse de favoriser la mixité sociale et le bien-vivre ensemble au sein d'une communauté éducative ;

2/ **la qualité d'un accueil permettant l'éveil, la découverte, la socialisation de l'enfant** et l'épanouissement de sa personnalité dans un cadre fait de repères et de valeurs (tolérance, respect de soi et d'autrui...) ;

3/ **la continuité éducative**, la cohérence et la complémentarité avec les autres temps de vie de l'enfant : le temps scolaire, le temps libre... par une coordination de tous les acteurs (agents municipaux, enseignants, parents) considérés comme des co-éducateurs.

Il faut, à cet effet, souligner les nouveaux efforts réalisés par la Ville au titre de l'année scolaire à venir, afin de renforcer l'offre éducative durant le temps scolaire : présence accrue des éducateurs sportifs, élaboration d'un nouveau recueil présentant l'ensemble de l'offre éducative, culturelle et sportive, etc.

S'agissant de l'accueil périscolaire, il est assuré par les agents municipaux formés à cet effet ; il entend, dans le respect des attentes de l'enfant et dans un cadre moins dirigé que celui de l'étude surveillée, contribuer pleinement aux enjeux éducatifs du temps périscolaire.

Préparé et structuré, il poursuit, à partir d'activités parfois très simples, **des objectifs pleinement centrés sur le bien-être de l'enfant, la découverte de ses propres capacités, la confiance en soi, mais aussi la socialisation de l'enfant, l'apprentissage des règles de la vie de groupe, ses contraintes, etc.** Il garantit la transition et la continuité avec le temps scolaire.

Diverses activités seront développées, et des espaces de détente et de repos seront également proposés afin de respecter le rythme de l'enfant qui bénéficiera d'un temps libre organisé. L'enfant aura alors à sa disposition, encadré par des animateurs, des espaces dédiés à la détente proposant des activités libres et calmes (lecture, jeux d'imitation, relaxation, repos etc.). Cette nouvelle perspective sera accompagnée de temps de formation pour nos agents mais aussi d'une réflexion autour de l'occupation de l'espace et du matériel mis à disposition.

De plus, la volonté de la municipalité de proposer une structuration de son organisation tendant à offrir une meilleure qualité d'encadrement des enfants se voit concrétiser par la création de **12 postes de responsables de site. Ces agents, futurs directeurs de centre de loisirs suite à la mise en place d'un vaste plan de formation sur 4 ans**, bénéficieront d'une formation qualifiante et diplômante (BPJEPS). La construction de leur emploi du temps permettra aussi de faciliter leur présence sur les temps de coéducation.

L'offre municipale s'organisera selon les logiques suivantes :

Pour les 22 écoles publiques, sauf l'école Charles Malégarie

L'organisation du temps scolaire est la suivante : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

En école maternelle

L'offre périscolaire s'articule autour :

- d'un accueil le matin, de 7h30 à 8h30 ;
- d'une pause méridienne de deux heures ;
- d'un accueil l'après-midi, de 16h30 à 18h30.

L'organisation correspondra à une offre définie et mise en œuvre par les animateurs périscolaires municipaux et les ATSEM garantissant ainsi la continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Cette organisation s'appuiera notamment **sur la « charte des ATSEM », approuvée en Conseil municipal du 16 février 2016.**

En école élémentaire

L'offre périscolaire s'articule autour :

- d'un accueil le matin, de 7h30 à 8h30 ;
- d'une pause méridienne de deux heures ;
- de deux propositions distinctes l'après-midi, à l'issue du temps scolaire (à 16h30) :

- 1/ des études surveillées ;
- 2/ un accueil périscolaire libre, dont l'organisation permet aux parents de venir récupérer leur enfant quand ils le souhaitent ;

Les études surveillées

Il s'agit d'un service faisant partie intégrante de l'offre périscolaire proposée par la Ville de Bayonne. Il sera intégralement assuré par des enseignants volontaires des écoles publiques rémunérés par la Ville.

Son objectif est de s'inscrire dans la continuité du temps scolaire en permettant aux enfants de bénéficier dans un cadre distinct du temps d'apprentissage à proprement parler, d'un accompagnement et d'une prise en charge par un enseignant qui pourra aider l'enfant à progresser dans son organisation et son travail personnel.

L'organisation retenue est la suivante :

- l'étude débute après un temps récréatif de 15 minutes, soit à 16h45 ;
- la durée de l'étude sera de 45 minutes ;
- 25 enfants au maximum seront accueillis par étude afin de préserver la qualité de l'accompagnement.

Pour l'école Charles Malégarie

L'organisation du temps scolaire est la suivante : lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 14h à 15h45, le mercredi de 8h30 à 12h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 15h15.

En école maternelle

L'offre périscolaire s'articule autour :

- d'un accueil le matin, de 7h30 à 8h30 ;
- d'une pause méridienne de deux heures.
- d'un accueil l'après-midi, de 15h45 à 18h30 le lundi, le mardi et le jeudi et de 15h15 à 18h30 le vendredi ;

L'organisation correspondra à une offre définie et mise en œuvre par les animateurs périscolaires municipaux et les ATSEM garantissant ainsi la continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Cette organisation s'appuiera notamment **sur la « charte des ATSEM », approuvée en Conseil municipal du 16 février 2016.**

En école élémentaire

L'offre périscolaire s'articule autour :

- d'un accueil le matin, de 7h30 à 8h30 ;

C d'une pause méridienne de deux heures ;

C de trois propositions distinctes l'après-midi, à l'issue du temps scolaire (à 15h45 le lundi, le mardi et le jeudi et à 15h15 le vendredi) :

1/ des études surveillées ;

2/ un accueil périscolaire souple, dont l'organisation permet aux parents de venir récupérer leur enfant quand ils le souhaitent ;

3/ des activités périscolaires, conçues comme des ateliers éducatifs et pluridisciplinaires (de 15h45 à 17h les lundi, mardi et jeudi ou 15h15 à 16h30 le vendredi) destinées à renforcer l'éveil des enfants, leur enrichissement dans un cadre ludique et adapté ;

Les études surveillées (coût de 61 330 €)

Il s'agit d'un service faisant partie intégrante de l'offre périscolaire proposée par la Ville de Bayonne. Il sera intégralement assuré par des enseignants volontaires des écoles publiques rémunérés par la Ville.

Son objectif est de s'inscrire dans la continuité du temps scolaire en permettant aux enfants de bénéficier dans un cadre distinct du temps d'apprentissage à proprement parler, d'un accompagnement et d'une prise en charge par un enseignant qui pourra aider l'enfant à progresser dans son organisation et son travail personnel.

L'organisation retenue est la suivante :

- l'étude débute après un temps récréatif de 15 minutes, soit à 16h les lundi, mardi et jeudi et à 15h30 le vendredi ;
- la durée de l'étude sera de 1 heure ;
- 17 enfants au maximum seront accueillis par étude et selon les niveaux, afin de préserver la qualité de l'accompagnement.

Enfin, la politique tarifaire en direction des familles **maintiendra le principe de gratuité en vigueur** dans le cadre de la précédente réforme. Dans le souhait de favoriser un accès équitable à toutes les activités périscolaires municipales dans les écoles à 4 jours de classe et de se conformer aux orientations de la CAF, l'heure de 16h30 à 17h30 ne sera pas facturée aux familles. Celles-ci devront simplement s'acquitter d'un forfait de 1€ annuel afin de bénéficier du service. Le même dispositif est mis en place pour l'heure de 15h30 à 16h30 à l'école Charles Malégarie.

Budget de fonctionnement : **13 800 €** répartis sur l'ensemble des accueils périscolaires (élémentaires et maternels) permettant d'allouer des fournitures pédagogiques et petits équipements.

Cette dotation varie selon le nombre d'enfants accueillis.

VII – Une volonté réaffirmée dans les quartiers prioritaires : le programme de réussite éducative (PRE)

Le PRE s'adresse aux enfants et adolescents de la rive droite de Bayonne, qui ont entre 2 et 16 ans, et qui présentent des signes de fragilité ou des risques de décrochage scolaire.

Quelque 180 enfants et adolescents sont concernés par an. Pour ces enfants et ces adolescents, un suivi individualisé est envisagé avec leurs parents, pour leur permettre de bénéficier de propositions éducatives adaptées à leur situation.

4 domaines sont prioritaires :

- La santé,
- La prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire,
- La prise en charge des élèves temporairement exclus,
- Le soutien à la parentalité.

Une dizaine d'actions est financée dans le cadre du PRE : Clubs Coup de Pouce pour les enfants du CP, atelier de réussite éducative, ateliers « mieux vivre le collège » à Camus, les espaces parents, Parlons'en..., soit un **budget global du PRE supérieur à 182 000 €**.